
FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT :

Nom chimique : **BANDE D'ENROBAGE SELF-SEAL[®] FIREBAND**
Fabricant : **NUCO INC.**
150 Curtis Drive
Guelph (Ontario) N1K 1N5
Tél : (519)-823-4994
Fax : (519)-823-1099
Tél. d'urgence Infotrac 24 heures : (800)-535-5053
Date : 1^{er} juillet 2008
Préparé par : Département des services techniques
Classification SIMDUT : Produit non contrôlé, article ouvré qui ne libère aucun produit chimique dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Utilisation du produit : Bande d'enrobage coupe-feu en silicone intumescent

SECTION 02 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS :

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>LD₅₀ (ingestion, rat)</u>	<u>LC₅₀ (inhalation, rat)</u>
1,3,5-Triazine - 2,4,6,-triamine	108-78-1	15,0 – 40,0	3 100 mg/kg	Non disponible
Graphite naturel	7782-42-5	10,0 – 30,0	Non disponible	Non disponible

Les ingrédients énumérés ci-dessus sont des produits contrôlés tels que définis dans CPR, am. SOR/88-555 ou 29 CFR 1910.1200

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS :

VOIES D'ENTRÉE DANS LE CORPS (EFFETS AIGUS) :

Yeux : Non établi
Peau : Non établi
Inhalation : Non établi
Ingestion : Non établi

SYMBOLES DE DANGER SIMDUT : Non applicable

SECTION 04 – PREMIERS SOINS :

Yeux : S'asperger les yeux avec de l'eau tiède.
Peau : Laver à fond avec de l'eau tiède et un savon non abrasif après manipulation.
Inhalation : Non applicable
Ingestion : Obtenir des soins médicaux.

SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Conditions d'inflammabilité : Non établi
Agents d'extinction : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau ou mousse
Mesures de lutte contre l'incendie : Il faut porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs pour combattre les feux importants mettant en jeu des produits chimiques. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone conformément à votre plan local d'urgence.
Point d'éclair : Non applicable
Limites d'inflammabilité : Limite inférieure d'explosivité – non disponible
Limite supérieure d'explosivité – non disponible
Température d'auto-inflammation : Non disponible
Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, dioxyde de silicium, oxydes de soufre, oxydes d'azote, formaldéhyde et autres fumées potentiellement toxiques.
Sensibilité – Impact : Aucune
Statique : Aucune

Section 06 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

Confinement / Nettoyage : Éliminer selon les exigences des règlements fédéraux, municipaux ou provinciaux / d'État.

Section 07 – MANUTENTION ET STOCKAGE :

Manutention et stockage : Stocker dans un endroit sec, bien aéré, entre 50 °F (10 °C) et 77 °F (25 °C) et garder le contenant hermétiquement fermé quand il n'est pas utilisé.

Section 08 – PRÉCAUTIONS CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE :

Limites d'exposition aux composants : 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (N° CAS 108-78-1) : Même si l'amine est enrobée de silicone polymère, observer les limites pour le produit particulaire. WEEL (AIHA) : 10 mg/m³ fraction inhalable, 5 mg/m³ fraction respirable.

Graphite naturel (N° CAS 7782-42-5) : Même si le graphite est enrobé de silicone polymère, observer les limites pour le produit particulaire. PEL (OSHA) : 2,5 mg/m³ fraction respirable. TLV (ACGIH) : 2 mg/m³ fraction respirable.

Voies respiratoires : Porter un respirateur approuvé NIOSH / MSHA pour les vapeurs organiques avec protection contre les poussières pendant le perçage de béton ou de murs secs.

Ventilation : Dans les applications intérieures, une ventilation passive (ouverture des portes et fenêtres) est recommandée. Prévoir au besoin une évacuation localisée pour maintenir les niveaux d'exposition dans les limites des directives.

Équipement de protection personnelle : Les lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux, les gants imperméables (p. ex., en néoprène, en nitrile, Silver Shield®), les combinaisons ou tabliers sont importants pour prévenir la contamination des yeux, de la peau et des vêtements. Bien se laver après manipulation.

Section 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

État physique : Solide – caoutchouc vulcanisé encapsulé dans un sac de polyéthylène

Odeur et apparence : faible odeur, gris à paillettes noires

Seuil olfactif : Non disponible

Poids spécifique : 1,26 – 1,29

Pression de vapeur : Non disponible

Densité de vapeur : Non disponible

Taux d'évaporation : Non disponible

Point d'ébullition : Non applicable

Point de congélation : Non applicable

pH : Non disponible

Coeff. de distribution huile/eau : Non disponible

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité chimique : Stable, mais commence à gonfler au-dessus de 300 °F (150 °C)

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts ou électrophiles (p. ex. chlorure ferrique). Les acides ou bases concentrés peuvent dégrader le polymère de silicone.

Conditions de réaction : Température élevée et matériaux incompatibles.

Polymérisation dangereuse : Ne peut survenir.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

Effets de la surexposition : Non établi

Sensibilisation : Aucune information applicable connue.

Pouvoir cancérigène : Aucun ingrédient considéré comme cancérigène par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information applicable connue

Pouvoir tératogène : Aucune information applicable connue

Pouvoir mutagène : Aucune information applicable connue

Produits synergiques : Aucune information applicable connue

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE :

Air :	L'information complète n'est pas encore disponible.
Eau :	Le 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (N° CAS 108-78-1) est faiblement soluble dans l'eau, intrinsèquement biodégradable et à faible toxicité pour la vie aquatique (p. ex., LC ₅₀ à 96 h (poissons) : > 3 000 mg/L, CE ₅₀ à 48 h (daphné ou puce d'eau) : > 2 000 mg/L). Le graphite naturel (N° CAS 7782-42-5) est insoluble dans l'eau.
Sol :	L'information complète n'est pas encore disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Élimination des déchets :	Éliminer selon les exigences des règlements fédéraux, municipaux ou provinciaux / d'État.
---------------------------	---

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information sur l'expédition :	Non soumis aux réglementations du DOT, du TMD, de L'IMDG ou de l'IATA.
--------------------------------	--

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE :

Statut à l'Inventaire du TSCA :	Composés chimiques listés à l'Inventaire du TSCA, sauf exemption.
Profil NFPA :	Santé 1, Inflammabilité 0, Réactivité 0
Listages de produits chimiques, SARA TITLE III :	<u>Section 302, Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : Aucune</u> <u>Section 304, Substances dangereuses CERCLA (40 CFR 302) : Aucune</u> <u>Section 311/312, Classe de dangers (40 CFR 370) : Aigu : Non; Chronique : Non; Feu : Non; Pression : Non; Réactif : Non</u> <u>Section 313, Substances chimiques toxiques (40 CFR 372) : Les acides nitrique et sulfurique encapsulés dans la matrice de graphite ne présente aucun danger en cours d'utilisation normale, mais sont assujettis aux exigences de déclaration de la Section 313, Title III (40 CFR Part 372) : 2,9 % d'acide nitrique (N° CAS 7697-37-2) et 4,75 % d'acide sulfurique (N° CAS 7664-93-9).</u>
Listes de substances des États :	Ce produit contient une (des) substance(s) apparaissant sur une ou plusieurs Listes de substances de la Pennsylvanie, du Massachusetts et du New Jersey : 1,3,5-triazine-2,4,6-triamine (N° CAS 108-78-1); graphite naturel (N° CAS 7782-42-5); diméthylsiloxane à terminaison hydroxy (N° CAS 70131-67-8); et diméthylsiloxane à terminaison triméthylsiloxy (N° CAS 63148-62-9).
Liste relative à la proposition 65 de la Californie :	Brouillards d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique (non libéré dans des conditions normales d'utilisation).
Composés organiques volatils :	Aucune
Classification SIMDUT :	Produit non contrôlé, article ouvert qui ne libère aucun produit chimique dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Liste intérieure des substances :	Composés chimiques figurant dans la Liste intérieure des substances, sauf exemption.

Section 16 – AUTRES INFORMATIONS :

L'information fournie dans la présente est donnée de bonne foi, sans aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs du produit doivent former indépendamment leur jugement sur la pertinence de cette information afin d'assurer un usage approprié et pour protéger la santé et la sécurité des employés.

LISTE DES ABRÉVIATIONS :

ACGIH	<i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis)</i>
AIHA	<i>American Industrial Hygiene Association (États-Unis)</i>
CAS	<i>Chemical Abstract Service</i>
CERCLA	<i>Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis)</i>
CFR	<i>Code of Federal Regulation (États-Unis)</i>
CIRC	<i>Centre international de recherche sur le cancer (ONU)</i>
CPR	<i>Controlled Products Regulations (Canada)</i>
DOT	<i>Department of Transport (États-Unis)</i>
IATA	<i>International Air Transport Association</i>
IMDG	<i>International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses)</i>
MPT	<i>moyenne pondérée dans le temps</i>
MSHA	<i>Mine Safety and Health Administration (États-Unis)</i>
NFPA	<i>National Fire Protection Agency (États-Unis)</i>
NIOSH	<i>National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)</i>
NMFC	<i>National Motor Freight Classification (États-Unis)</i>
n.s.a.	<i>non spécifié ailleurs</i>
NTP	<i>National Toxicology Program (États-Unis)</i>
OSHA	<i>Occupational Safety and Health Administration (États-Unis)</i>
PEL	<i>permissible exposure limits (limites d'exposition admissible)</i>
REL	<i>recommended exposure limit (limite d'exposition recommandée)</i>
SARA	<i>Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis)</i>
SIMDUT	<i>Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)</i>
STEL	<i>short term exposure limit (limite d'exposition à court terme)</i>
TLV	<i>threshold limit values (limites tolérables d'exposition)</i>
TMD	<i>Transport de marchandises dangereuses (Canada)</i>
TSCA	<i>Toxic Substances Control Act (États-Unis)</i>
WEEL	<i>workplace environmental exposure limits (limite d'exposition professionnelle)</i>

Form: MSDSELFSEALFIREBAND Rev.: 3 Date: 06/08